



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Christian Lamouline, <i>Président du Conseil</i> ; Joël Riguelle, <i>Bourgmestre</i> ; Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Brent, Sabrina Djerroud, <i>Echevins</i> ; Marc Vande Weyer, Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Pierre Tempelhof, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Thomas Villa, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Rudi Landeloos, Nicolas Pantidis, Houari Bailiche, Mélanie Van Hoef, Marc Hermans, <i>Conseillers communaux</i> ; Philippe Rossignol, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusés	Gladys Kazadi, <i>Conseillère communale</i> ; Jean-François Culot, <i>Président du CPAS</i> .

Séance du 28.03.19

#Objet : Primes pour l'identification des chats domestiques#

Séance publique

AFFAIRES DU TERRITOIRE

Urban Development

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, en particulier les articles 117, 119 et 135;

Vu le souhait de la Région de Bruxelles-Capitale de soutenir les initiatives en faveur du bien-être animal prises au niveau communal;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 5 mars 2019 approuvant l'introduction d'une demande de subside pour l'octroi d'une prime communale à l'identification et l'enregistrement des chats domestiques;

Vu que l'article 5 de l'arrêté royal du 3 août 2012 relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques précise que « *L'identification doit se faire par l'introduction d'un microchip par un vétérinaire agréé. Celui-ci prendra soin de vérifier la lisibilité du microchip avant de l'implanter* »;

Considérant que l'administration communale doit défendre les intérêts de la Commune, et est au service des citoyens;

Considérant que même si la stérilisation, l'identification et l'enregistrement des chats domestiques sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018, ces actions ont un coût non négligeable et que certaines personnes, qui n'ont pas les moyens de le faire, pourraient abandonner leur animal de compagnie;

Considérant les avantages sociétaux qu'engendrera l'octroi de la prime pour l'identification et l'enregistrement des chats domestiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Attendu l'amendement écrit de Madame Laure DE LEENER, Conseillère communale, déposé le 26.03.2019 et joint en annexe;

Vu que le Conseil communal a approuvé cet amendement à l'unanimité des voix;

ARRETE ce qui suit:

Article 1. Objet

Dans la limite des crédits prévus au budget communal à l'article 84904/331-01 pour l'exercice 2019 et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut accorder une prime pour l'identification et l'enregistrement auprès de CatID ou Idchips des chats domestiques.

Article 2. Définitions

- Identification: le placement d'un microchip ou la réalisation d'un tatouage dans l'oreille, pratiqué par un Vétérinaire;
- Vétérinaire: Docteur en médecine vétérinaire du choix du demandeur, membre de l'Ordre des médecins vétérinaires de Belgique;
- Prime: remboursement par la Commune d'un pourcentage, plafonné à 30 (trente) euros, des frais avancés pour l'identification et l'enregistrement d'un chat aux conditions du présent règlement.

Article 3. Critères d'attribution

Les demandes doivent concerner les chats dont le propriétaire est domicilié dans la Commune et dont la fiche d'enregistrement sera complétée avec une adresse située sur son territoire. Celles-ci devront être formulées conformément aux conditions du présent règlement au moyen du formulaire annexé à la présente. Les demandes ne pourront être introduites que pour un maximum de deux chats pour une même adresse, par période de un an. Dans le cas où le nombre de demandes excéderait le budget disponible, la date d'introduction de la demande servira de critère d'attribution selon le principe du premier demandeur premier servi.

Article 4. Hauteur et limite de la prime

La prime s'élève à 50% des frais avancés pour l'identification et l'enregistrement d'un chat domestique mâle ou femelle, tels que mentionnés dans la note d'honoraire du Vétérinaire; avec un montant plafonné à 30 (trente) euros par chat domestique concerné.

Article 5. Procédure

Sous peine d'irrecevabilité, la demande de prime doit être introduite à l'aide du formulaire ad hoc, dûment complété par le demandeur, domicilié dans la Commune.

Ce formulaire doit être accompagné:

- d'une copie de la carte d'identité du demandeur;
- d'une attestation de soins signée par le Vétérinaire ayant pratiqué l'identification et l'enregistrement;
- d'une copie du certificat d'enregistrement dans une banque de données officielles Idchips ou CatID.

La demande doit être introduite dans un délai d'une semaine après l'identification et l'enregistrement à l'adresse suivante: Commune de Berchem-Sainte-Agathe – service Environnement – avenue du Roi Albert 33, 1082 Berchem-Sainte-Agathe.

Article 6. Liquidation

Suite à la décision d'octroi du Collège des Bourgmestre et Echevins, la prime est versée au bénéficiaire sur le numéro de compte mentionné par ce dernier sur le formulaire de demande prévu.

Article 7. Remboursement

Le bénéficiaire de la prime est tenu de rembourser à l'administration communale l'intégralité de la prime en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse effectuée en vue d'obtenir indûment la prime.

Article 8. Contestations

Les contestations relatives à l'application du présent règlement, sauf l'éventualité d'un recours juridictionnel, sont tranchées souverainement et sans appel par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Ce dernier statue en équité dans tous les cas non prévus par le présent règlement.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 23 votes positifs, 3 abstentions.

Abstentions : Michaël Vander Mynsbrugge, Pierre Tempelhof, Nicolas Pantidis.

4 annexes

3 AOUT 2012. - AR 3 08 2012 stérilisation chats domestiques MODIFIE RBC.docx, Amendement De Leener primes chats domestiques.pdf, FORMULARIS IDENTIFICATIE HUISKATTEN.docx, FORMULAIRE IDENTIFICATION CHATS DOMESTIQUES.docx

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME

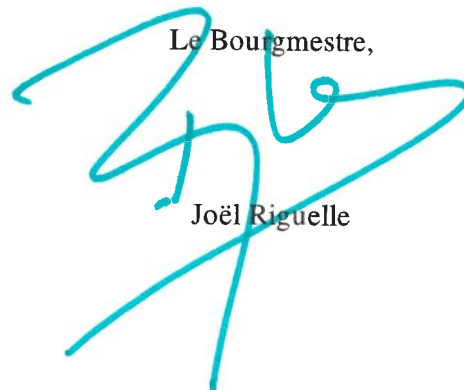
Berchem-Sainte-Agathe, le 03 avril 2019



Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,



Joël Riguelle